

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Présentation du stage « Quel programme d'éducation morale et civique ? Quelle conception de la laïcité aujourd'hui ? »

Page 3 : Modalités d'inscription

Page 4 : Résultats des élections : FSU , SNEP, SNUEP, SNUAS-FP

Page 5 : Les résultats du SNES aux CAPA

Page 6 : Les résultats des CTSD et CTA, et du SNUipp à la CAPD

Page 7 : Présentation du nouveau livre d'Anicet Le Pors et Gérard Aschieri
Assemblée générale de la SFR

Page 8 : MGEN, débattre des évolutions à venir

Déposé le
5 février 2015

édito

Après les terribles attentats et l'immense témoignage de solidarité qui a suivi, le débat démocratique reprend toute sa place et chacun s'interroge sur les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

La ministre, de son côté, a décliné le 22 janvier dernier **11 mesures de mobilisation de l'école** : renforcer la transmission des valeurs de la République, rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains...

Soit, mais comment convaincre de la crédibilité des valeurs de la République quand tant d'élèves ne vivent pas l'égalité en matière d'éducation, d'accès aux savoirs et à la culture ? Quand dans trop de quartiers, la réalité dément chaque jour les mots « égalité » et « fraternité » ?

Le système éducatif, laissé exsangue par une décennie de suppressions de postes, déboussolé par des réformes imposées contre l'avis des personnels, confronté aux tensions sociales, peine à réaliser sa mission d'Institution de la République.

Renforcer les taux d'encadrement, rétablir la formation continue des professeurs, réfléchir aux contenus enseignés, éduquer à l'usage des nouveaux médias, lutter contre l'échec scolaire et le décrochage : ces chantiers doivent se poursuivre, s'approfondir et aboutir. Les personnels, qui exercent au quotidien au contact de la réalité et de la jeunesse, doivent être écoutés et entendus.

Notre place spécifique de Fédération de l'Education nous conduit à affirmer qu'il y a urgence à pleinement mettre les actes en accord avec les discours de priorité à la jeunesse, de refondation de l'Ecole et de relance de l'éducation prioritaire.

République, citoyenneté, laïcité, « vivre ensemble » : autant de notions qui sont aujourd'hui convoquées.

Mais de quelle laïcité parlons-nous ? D'outil d'émancipation collective ? Arme de combat contre une partie de la population ? Vision communautariste de la société ? Les récents évènements tragiques et leurs suites ont mis à jour des conceptions très différentes de la laïcité.

Quelles seraient les priorités de l'école au-delà des mots ? Que pourrait-être un programme d'éducation morale et civique ?

C'est pour réfléchir ensemble à toutes ces questions que nous avons invité Gérard Aschieri mardi 14 avril pour animer notre prochain stage. Inscrivez vous nombreux.

Denis Andréoléty, Secrétaire départemental

Mardi 14 avril de 9h à 16h à Magnanville

**Stage : Quel programme d'éducation morale et civique ?
Quelle conception de la laïcité aujourd'hui ?**

La FSU 78 organise deux stages importants par an. Le premier traite de thèmes revendicatifs. Le second est plus centré sur les pratiques et la pédagogie, sans être pour autant un stage pédagogique.
Ces stages sont ouverts à tous syndiqués FSU et non-syndiqués. Il suffit de déposer sa demande (voir page 3).

Pour animer ce stage, nous avons invité :
Gérard ASCHIERI
Ancien Secrétaire Général de la FSU
Directeur de l'Institut de Recherche de la FSU
Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental

Gérard Aschieri a co-écrit l'avis relatif à l'introduction d'un enseignement moral et civique à l'école, qui a été présenté à l'assemblée plénière du 24 octobre 2013. La CNCDH, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, dans le cadre de la loi de « refondation de l'école de la République », a émis un avis sur cet enseignement moral et civique qui sera mis en œuvre à la rentrée 2015 à la place de l'instruction civique. En voici des extraits :

Quel sens donner à l'enseignement moral et civique ?

L'objectif ne peut être d'imposer une morale, mais de participer à la formation d'individus autonomes et de citoyens responsables.

Il convient de rappeler que la mission du service public de l'éducation nationale n'est pas seulement de faire acquérir des connaissances et des qualifications. L'insertion sur le marché de l'emploi est devenue une dimension particulièrement importante aux yeux de l'opinion, des familles et des jeunes. Toutefois elle ne doit pas occulter les autres finalités du système éducatif : former **l'enfant en tant qu'adulte en devenir et en même temps le futur citoyen**. Si l'éducation relève en France d'un service public à caractère national c'est parce que celui-ci doit assurer l'effectivité du droit à l'éducation, à la fois dans l'intérêt de chaque enfant, mais aussi dans une perspective d'intérêt général. Dans cette perspective, la loi met au rang des missions de l'école la **transmission des valeurs de la République**. Cette mission transversale concerne tous les programmes et tous les niveaux de la scolarité. Cependant, il a été instauré un enseignement particulier - dénommé en fonction des degrés et des cycles tantôt « éducation civique », tantôt « instruction civique », tantôt « éducation civique, juridique et sociale » - qui met l'accent sur les fonctionnements des institutions et les droits. Le constat que l'on peut faire est que cet enseignement est dans les faits très inégalement dispensé et relativement fragile, face à des disciplines considérées comme plus « fondamentales ».

Il est clair que l'objectif d'un enseignement moral et civique ne peut se justifier par la seule recherche d'une élimination des incivilités. L'objectif doit être double : d'une part **aider les élèves à intégrer dans leur comportement les valeurs fondatrices de la République**, indispensables pour vivre ensemble, **et en particulier l'égalité entre filles et garçons** ; d'autre part **les amener à développer leur raison et leur esprit critique**, ce qui en chacun fait de lui un être autonome et responsable. L'objectif doit être à la fois de participer à la construction de la personnalité de chacun dans le respect de son individualité et de ses particularités, et de contribuer à faire de tous des citoyens responsables. La finalité doit être la construction d'une culture éthique, donnant aux élèves une compétence leur permettant de se forger une morale personnelle.

Pour autant, **peut-il s'agir d'un « enseignement », au même titre que les autres ?** Notons d'abord que la seule mention d'un « enseignement de morale », vite compris comme un « cours de morale », risque fort d'engendrer chez nombre de jeunes l'effet inverse de celui qui est attendu. Cet enseignement ne peut se faire par des « cours », mais par la réflexion explicite et critique sur la façon de vivre ensemble. Il faudra être très vigilant à ce que cet enseignement ne soit pas perçu comme un combat de certaines valeurs contre d'autres, mais au contraire comme l'ouverture à des réponses différentes, à des sens variés que chacun peut donner à sa vie, dans le respect des autres. Il faut permettre à chacun de comprendre comment faire émerger dans des cultures diverses une part d'universel qui permet justement le lien à autrui, quel qu'il soit. C'est dans cette perspective que la laïcité est fondamentale comme instrument permettant à tous d'exercer son libre arbitre, à l'abri des dogmatismes de toute nature.

Une attention particulière doit être portée à la formation des personnels. Le système éducatif doit être exemplaire quant au respect des principes enseignés : respect des droits de chacun, non-discrimination, promotion de la coopération, de la solidarité et de la diversité. Il doit assurer le droit à une éducation de qualité pour tous. Les établissements scolaires quant à eux doivent être exemplaires en matière de « vivre ensemble », de respect des droits et de lutte contre les discriminations.

**Faites la demande d'autorisation par voie hiérarchique suivant le modèle joint page 3
avant le 14 mars 2015 et inscrivez-vous auprès de la FSU 78**

S'inscrire au stage de formation syndicale du mardi 14 avril 2015 :
C'est un droit !

Attention faites les **deux** démarches : administration et FSU 78

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU. Pour s'inscrire, il suffit de recopier la demande ci-dessous à la main et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou au Directeur académique ou à son équivalent selon le cas, un mois avant la date du stage.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation.

Pour participer au stage du mardi 14 avril, il faut :

1) déposer une demande de congé pour formation syndicale avant le 14 mars !

Depuis cette année, les collègues du 1er degré peuvent utiliser le formulaire 6-4 de la DSDEN (voir site : <http://sd78.fsu.fr>)

2) puis nous prévenir de votre participation (pour des problèmes d'intendance !) : coupon réponse ci-dessous à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU 78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes.

Vous pouvez aussi le télécharger à l'adresse suivante : <http://sd78.fsu.fr/> le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /...
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur académique / ...

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 4; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 14 avril 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Magnanville (salle des familles).

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

Inscription au stage FSU78 du 14 avril 2015 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) oui Syndicat National : non

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas). Participation : 9€ à payer sur place (pour les non syndiqués FSU).

ATTENTION au lieu du stage :

Salle des Familles - Ferme de Magnanville Rue de la ferme - MAGNANVILLE

Horaires : de 9h30 (mais accueil « café » dès 9h) à 16h00

Plan d'accès : <http://sd78.fsu.fr/> ou sur demande à fsu78@fsu.fr

Dernières élections professionnelles : la FSU reste majoritaire dans l'Education nationale

Pour la première fois, près de 5 millions de personnels des trois fonctions publiques étaient appelés, le 4 décembre dernier, à élire leurs représentants dans les instances locales et nationales.

La FSU reste la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique de l'Etat.

Malgré une baisse du nombre de voix obtenues dans certains secteurs, la FSU confirme largement sa première place à l'Éducation nationale, tout en prenant acte de sa baisse de 5 points, et à l'Agriculture. Elle reste également bien implantée dans d'autres ministères comme à la justice et progresse même à la Culture, à la Caisse des dépôts et consignation ou encore à l'AEFE.

Le taux global de participation est en baisse par rapport à 2011. Ce taux est bien trop faible. Car au final c'est seulement un électeur sur 2 qui a voté !

Dans un contexte social difficile, dans une période où les avancées nécessaires peinent à se concrétiser et où la politique gouvernementale ne répond pas aux attentes, le résultat de ces élections traduit une forme de repli regrettable tant pour les personnels que pour l'avenir du système éducatif.

Pour leur part les syndicats de la FSU continueront avec force à porter la nécessité des évolutions nécessaires à conduire pour transformer le système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes et défendre tous les personnels.

Ils continueront dans toutes les instances, à défendre les personnels en toute équité et transparence.



(dessin : Charb pour les Cahiers pédagogiques)

CAPA EPS académie de Versailles

Electeurs : 2600
 Participation 44,04%
 Suffrages : 1145
 Votes blancs : 32
 Suffrages exprimés : 1113
SNEP-FSU : 1080 (97,04%) 9 sièges sur 9
 FO : 33 (2,96%) 0 siège

Le ministère avait modifié le nombre de commissaires paritaires en EPS, en passant de 7 à 9, alors que rien ne le justifiait, puisque le nombre d'électeurs était en baisse ; cela dans le but évident de favoriser l'entrée d'autres forces syndicales dans les Commissions Paritaires. Le SNEP-FSU gagne un de ces deux sièges supplémentaires à la CAP nationale et les deux sièges à la CAP académique de



Dessin d'Honoré sur la liberté de la presse

CAPA Professeurs de Lycées Professionnels académie de Versailles

Nombre d'électeurs : 4290
 Nombre de suffrages : 1932
 Nombre de votes blancs : 42
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 1890

SNETAA : 537 (28,41%) 3 sièges
 SGEN : 287 (15,18%) 2 sièges
 SE-UNSA : 59 (3,12%) 0 siège
 CGT Educ'action : 658 (34,81%) 4 sièges
SNUEP- FSU : 219 (11,58 %) 1 siège
 PLP 2014 : 59 (3,12%) 0 siège
 SNALC-FGAF : 71 (3,76%) 0 siège

CAPA Assistantes sociales académie de Versailles

Nombre d'électeurs : 257
 Nombre de suffrages : 111
 Nombre de votes blancs : 4
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 107

SNUAS FP- FSU : 93 (86,92 %) 4 sièges
 SGEN : 14 (13,08%) 0 siège

Les résultats du SNES aux CAPA

RESULTATS CAPA AGREGES 2014							
SNES	SGEN	SNALC-FGAF	SUD	FO	SE-UNSA	CGT	
1048	274	482	121	157	64	83	
47,02%	12,29%	21,62%	5,43%	7,04%	2,87%	3,72%	
6	1	3	0	0	0	0	
RESULTATS CAPA CERTIFIES 2014							
SNES	SGEN	FO	CGT	SNALC	SE-UNSA	SUD	SNCL
3090	549	765	280	877	234	375	94
49,33%	8,76%	12,21%	4,47%	14,00%	3,74%	5,99%	1,50%
11	1	2	1	3	0	1	0
RESULTATS CAPA CPE 2014							
SNES	FO	CGT	SGEN	SE-UNSA			
229	35	61	68	67			
49,78%	7,61%	13,26%	14,78%	14,57%			
5	0	1	1	1			
RESULTATS TOTAL CAPA 2014							
SNES	SUD	SE-UNSA	SNCL	SNALC	CGT	FO	SGEN
4475	496	365	94	1359	424	964	1001
48,76%	5,40%	3,98%	1,02%	14,81%	4,62%	10,50%	10,91%
26	1	1	0	6	2	2	3

Sur le plan académique,

la FSU, avec 37% des voix et 5 sièges sur 10 au CTA, et le SNES-FSU, avec 49 % des voix et 26 sièges sur 41 aux CAPA, sont majoritaires, loin devant la seconde organisation professionnelle qui totalise 16,55 % des voix et 2 sièges pour le CTA, 14,81 % et 6 sièges pour les CAPA.

Dans une période où la profession a besoin plus que jamais d'un syndicalisme de lutte et de masse, face au déclassement de nos métiers et à l'offensive renforcée qui se profile contre notre modèle social, les services publics et ses agents, par votre vote, vous avez contribué grandement à confirmer le SNES et la FSU comme une force majeure du syndicalisme. Nous vous en remercions vivement.

Néanmoins ces élections professionnelles

marquent un recul significatif de la FSU et du SNES-FSU, en voix et en sièges. L'abstention a atteint un niveau record (près de 65%), et des forces syndicales qui ont fait campagne sur les peurs de la profession, en promouvant un discours réactionnaire et/ou se cantonnant à la déclamation progressiste de manière non négligeable : SNALC, +4,53% et FO +4,03% dans le second degré.

Le vote électronique a, de manière évidente, découragé ou empêché bon nombre d'électeurs de s'exprimer. Mais ces résultats s'inscrivent aussi dans un contexte plus général de désespérance diffuse ou de questionnement sur la capacité du mouvement social à imposer ses choix. Le gouvernement, en ne proposant pas une amélioration réelle pour le 2nd degré et nos métiers, en s'enfermant dans une politique d'austérité qui ne répond qu'aux exigences

du patronat et non à celles des salariés et de leurs organisations syndicales, a alimenté ce contexte délétère, propice aux résultats sortis des urnes.

Ce signal envoyé par la profession renforce notre détermination pour la rassembler et construire, avec elle, l'action revendicative à la hauteur des enjeux. Revalorisation salariale, éducation prioritaire, amélioration des conditions de travail et d'emploi, crise de recrutement, abandon des méthodes managériales de gestion et des projets démagogiques en matière de contenus enseignés ou d'évaluation des élèves, respect de la professionnalité des personnels constitueront les sujets sur lesquels nous chercherons l'unité la plus large afin d'imposer d'autres choix et, en particulier, une autre politique éducative.

	CCP Ens non titulaires	CCP AED
Inscrits	2239	6816
Votants	22,55 %	4,94 %
FO	21,83 %	22,87 %
UNSA	3,95 %	5,79 %
SNES-FSU	20,17 %	35,37 %
SNALC	5,20 %	2,44 %
SGEN-CFDT	14,76 %	7,01 %
CGT	24,30 %	8,84 %
SUD	4,99 %	14,02 %
SNCL-FAEN	0,62 %	1,83 %
SNCA	2,91 %	0,30 %
CFE-CGC	1,25 %	1,52 %



EN FAISANT DES S.V.T.
À LA S.E.G.P.A, JE PÉNSAIS
TOUCHER PLUS D'I.S.O.E..



Avec 38,52 %, le SNUipp-FSU 78 premier syndicat des enseignants 1er degré des Yvelines

Elections professionnelles 2014 CAPD 78 1er degré

Nombre d'électeurs : 8221
 Nombre de suffrages : 2664
 Nombre de votes blancs : 63
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 2601
SNUipp-FSU : 1002 (38,52 %) 4 sièges
 FO : 745 (28,64%) 3 sièges
 SE-UNSA : 525 (20,18%) 2 sièges
 SGEN : 273 (10,49%) 1 siège
 SUD EDUCATION : 56 (2,15%) 0 siège

Les enseignants des écoles des Yvelines ont à nouveau placé le SNUIPP-FSU 78 majoritaire aux élections professionnelles du premier degré.

Avec 1002 voix, le SNUipp-FSU 78 perd un siège en CAPD mais reste dix points devant la deuxième organisation syndicale. Nous déplorons la trop faible participation qui n'est pas à la hauteur des enjeux actuels et à venir.

Trop de collègues n'ont pu s'exprimer du fait d'une procédure de vote complexe et de difficultés techniques. Le SNUipp FSU 78 demandera la mise en place d'outils numériques professionnels efficaces et adaptés aux évolutions de notre métier.

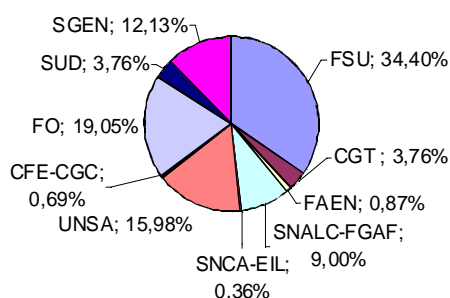
Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont très largement renouvelé leur confiance. Cela nous conforte dans notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

Le SNUipp FSU 78 paye un positionnement difficile entre le rejet de toute évolution de l'école et l'assentiment à tout prix d'une réforme illusoire en l'état. Il n'est pas dans nos habitudes de répondre aux attaques de ceux qui s'attribuent jusqu'à la caricature toute avancée individuelle ou collective. C'est la confiance et la fidélité des collègues que nous défendons qui nous motivent, en toute transparence et équité.

Les voix que nous ne retrouvons pas par rapport au scrutin de 2011 tout comme les 68 % d'enseignants qui n'ont pas voté constituent donc des signaux qui sont encore difficiles à analyser mais qui nous engagent à être encore plus près de la profession.

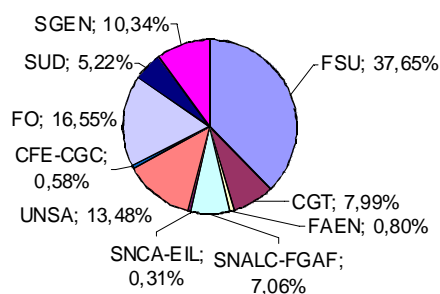
Ce qui est certain pour les représentant(e)s élu(e)s, c'est que l'enjeu est bien d'incarner un syndicalisme de proximité, offensif, rassembleur, revendiquant la défense des enseignants et la réussite de tous les élèves.

CTSD 78



Résultats du Comité Technique Spécial Départemental 78

CTA

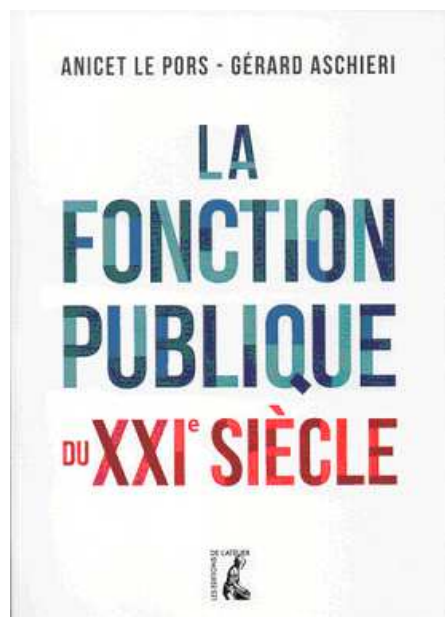


Résultats du Comité Technique Académique

« La fonction publique du XXIème siècle » par Anicet LE PORS et Gérard ASCHIERI (Editions de l'Atelier / Editions ouvrières)

À l'heure où le discours dominant fait du marché l'alpha et l'oméga de la vie économique et sociale, le service public a-t-il encore un sens et un avenir ? Les missions des fonctionnaires sont-elles condamnées à se rabougrir sous la pression du dogme de la réduction des déficits publics ? Est-il envisageable de construire les services publics que le XXIème siècle appelle ? Les auteurs Anicet LE PORS et Gérard ASCHIERI entendent restituer à un public large " les éléments historiques et actuels qui donnent sens au travail et au statut des cinq millions d'agents employés par l'Etat, les collectivités territoriales et les hôpitaux". Tirant "les conséquences de l'impasse néolibérale mise en évidence par la crise financière" , ils proposent " une vision dynamique de la fonction

publique. Au service de la société, elle est un outil décisif pour traduire dans le quotidien ses idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète" . L'ouvrage ouvre une "perspective audacieuse" : " renforcer, en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen" . Précisons qu'Anicet LE PORS, conseiller d'Etat honoraire, président de section à la Cour nationale du droit d'asile, est ancien sénateur (PCF)(1977-1981)et ancien conseiller général (canton de Nanterre-Sud-Est) des Hauts-de-Seine. Il fut ministre chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives (juin 1981-mars 1983), puis secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives (mars 1983-juillet 1984) dans les gouvernements de Pierre MAUROY. Normalien et agrégé de lettres, Gérard ASCHIERI est membre du Conseil économique, social et environnemental et ancien secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire-FSU.



Syndiqués dans un des différents syndicats de la FSU, retraités, vous êtes concernés !

La Section fédérale des Retraité(e)s (SFR) des Yvelines

organise son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 6 mars de 10h à 12h30 (accueil et café dès 9h30)

Dans les locaux de la FSU : 24 rue Jean Jaurès, à Trappes (parking Mairie)

A l'ordre du jour :

La situation générale et plus spécialement les mesures qui concernent les retraités : blocage du pouvoir d'achat, nouveau report de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, utilisation de la CASA, mesures fiscales (CSG, ...) défavorables, menaces sur les pensions de réversion.

L'action, et en particulier, les actions envisagées dans l'unité par le « groupe des 9 » à la suite de la manifestation nationale de juin 2014 et des rassemblements du 30/09/14 : mémorandum, manifestation autour du 1° avril, notamment.

L'avenir de la MGEN (nouvelle offre, rapprochement avec Harmonie, ...)

L'activité de la FGR-FP, dont la FSU est membre, qui tiendra son AG annuelle le 16 avril. - Et toutes les questions diverses que vous voudriez voir traiter.

A l'issue de la réunion, nous proposons à ceux qui le peuvent **de déjeuner ensemble** au restaurant Les Alizés à la base de loisirs du lac de St Quentin en Yvelines, à 5 minutes du local FSU. Le menu est à un prix raisonnable (13 € le plat, 19,50 € le menu complet) et le cadre est très agréable. Pour que l'on puisse réserver, **il faut prévenir de votre présence le plus vite possible, en tout cas avant le vendredi 27 février**, par mail à sylvie.chardon@snes.edu ou au 06 85 33 96 25.

MGEN : débattre des évolutions à venir

Comme vous avez sans doute dû le lire dans ses publications (dont Valeurs Mutualistes N° 292 de septembre/octobre), **la MGEN a entrepris une refonte complète de son offre mutualiste.**

En effet, la mutuelle professionnelle est confrontée depuis quelques années à de multiples difficultés qui se traduisent par des exercices comptables en déficit. Et ce, malgré des frais de gestion raisonnables, puisque 94,5% des recettes de cotisations sont reversées en prestations.

Les raisons de ces difficultés sont connues : une réglementation, tant nationale qu'euro-péenne, défavorable aux mutuelles, – la loi récente sur l'économie sociale et solidaire devrait un peu améliorer le contexte –, le blocage des salaires et les suppressions de postes qui diminuent les rentrées de cotisations alors que les dépenses médicales continuent de croître. De surcroît, **une taxation injuste** (TSCA- taxe spéciale sur les compagnies d'assurances), qui **a augmenté de 3,5% à 7% en 2011, frappe indifféremment les mutuelles solidaires et les assurances**, alors que l'aide de l'Etat employeur est infime (1 € par mutualiste, alors que la moyenne du financement des entreprises aux contrats collectifs des salariés est, elle, de 60%). La pétition contre la TSCA qui a recueilli un million de signatures est toujours restée sans écho !

Surtout, nous avons des difficultés à faire adhérer à la mutuelle les jeunes entrants dans l'Education nationale. Moins d'un nouveau recruté sur deux choisit la MGEN. Il faut dire que les nouveaux entrants n'ont plus l' « esprit de corps » qui conduisait naturellement à s'affilier aux mutuelles créées dans la mouvance du syndicalisme enseignant à l'époque de la FEN. Ils sont par ailleurs sollicités par des offres diverses, parfois moins chères, venant du secteur de l'assurance et d'autres mutuelles. Mais surtout, beaucoup d'entre eux disposent déjà d'une couverture par le biais de la complémentaire d'entreprise de leur conjoint -situation qui va se généraliser, y compris dans les petites entreprises, avec la mise en place de l'ANI en ce début d'année 2015. Et avec les salaires tels qu'ils sont, ils limitent les frais au maximum. Certains même se passent totalement de complémentaire santé. Ils ne voient pas toujours le risque qu'ils encourent en cas de grave maladie, de dépassement des 3 mois de maladie payés à plein traitement (la complémentaire d'entreprise du conjoint ne paye pas d'allocations journalières en cas de passage à mi-traitement...), en cas de chômage du conjoint ou de divorce....

Face à ces difficultés, qui se manifestent par un âge moyen des mutualistes de 58 ans en 2013, âge moyen qui croît tous les ans, la MGEN a déjà pris des mesures : **l'augmentation de la cotisation des seuls retraités** (3,56% au lieu de 2,97%), première brèche dans la philosophie solidaire et égalitaire qui prévalait jusque-là, la **création d'une cotisation moins chère pour les moins de 30 ans** et, à la rentrée 2014, la **proposition d'une offre ciblée sur les jeunes**, « **MGénération initiale** », moins chère et moins complète, mais qui conserve quand même le principe d'une « offre globale », liant santé (compléments de remboursements du régime obligatoire) et prévoyance (dont les fameuses allocations journalières et diverses autres aides). Il faut reconnaître que cette nouvelle offre a rencontré le succès et a permis une amélioration notable du taux d'adhésions à la mutuelle.

En 2015, il s'agit de passer à un autre niveau. **La MGEN**

envisage la création de 4 offres en santé et 5 en prévoyance, soit 20 combinaisons possibles sans compter les offres additionnelles. La multiplication et l'individualisation des offres ont pour corollaire une **individualisation du montant des cotisations**. Rien ne filtre actuellement sur ce point. Mais des études sont réalisées, qui montrent que les bénéficiaires enfants (- 18 ans) et les retraités âgés (+ 80 ans) coûtent beaucoup plus qu'ils ne cotisent. Il faut donc s'attendre à ce que les cotisations soient réajustées pour ces mutualistes-là. On s'achemine (comme c'est déjà le cas pour l'offre « Mgénération initiale ») vers des cotisations évolutives en fonction des tranches d'âge. **Que restera-t-il alors des valeurs initiales : une offre globale, comprenant la santé et la prévoyance, financée par tous de la même façon, en pourcentage du salaire, dans un souci de solidarité intergénérationnelle et intercatégorielle, et du fameux slogan « chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » ?**

Dans les valeurs de la mutualité, il y a aussi la démocratie. Normalement, ces évolutions doivent être largement débattues. Mais d'ores et déjà, la création des offres diversifiées est présentée comme un fait acquis dans « Valeurs mutualistes », alors qu'elle ne devrait être votée qu'à l'AG extraordinaire d'avril. Le vote sur les cotisations n'est pas encore d'actualité, alors qu'on voit mal comment les deux décisions peuvent être déconnectées. Les militants mutualistes présents aux réunions régionales de novembre ont beaucoup insisté pour que ces informations soient communiquées à temps et débattues dans la transparence. De même, le basculement des adhérents actuels sur les nouvelles offres (sera-t-il automatique ? sur demande ? sur quelle offre ?...) n'est pas non plus réglé.

Pour compléter ce tableau bien morose, il faut aussi signaler que **l'IGAS** (Inspection générale des Affaires sociales) et **l'IGF** (inspection générale des finances) **suggèrent de retirer purement et simplement à la MGEN la gestion du Régime Obligatoire (RO) de la Sécu - rien de moins !** Les médecins qui s'opposent au « tiers payant » poussent dans le même sens, sous prétexte d'avoir un interlocuteur unique.

Et voici que par un communiqué laconique du 12 janvier, nous apprenons que **la MGEN engage des négociations avec Harmonie – mutuelle (?) dont les valeurs ne sont pas forcément les nôtres** - pour la mise en place d'une Union de gestion, alors même que le Groupe Ystia, que la MGEN a contribué à créer pour regrouper plusieurs mutuelles de fonctionnaires, rencontre des difficultés.

Mutualistes, il est indispensable que vous vous saisissiez de toutes ces questions. La démocratie ne peut fonctionner qu'avec votre engagement dans le débat. Statutairement, une « rencontre mutuelle » annuelle, ouverte à tous les mutualistes, est prévue pour vous permettre de vous exprimer. Dans les Yvelines, elle a lieu le **18 mars** (voir le bulletin départemental MGEN). Participez-y activement.

Et n'oubliez pas non plus de promouvoir l'adhésion à la MGEN auprès de vos collègues, notamment les jeunes, et en fonction de vos disponibilités, n'hésitez pas à vous engager comme « correspondant » dans vos établissements et services.

Sylvie CHARDON

